



ATD  
QUART MONDE

Mercredi 30 mars 2011

INTERNATIONAL  
MOVEMENT  
ATD  
FOURTH WORLD

Founded by  
Joseph Wresinski  
(1917-1988)

NGO in consultative  
status with Ecosoc  
Unesco, Unicef, ILO and  
the Council of Europe

MOUVEMENT  
INTERNATIONAL  
ATD  
QUART MONDE

Fondé par  
Joseph Wresinski  
(1917-1988)

ONG ayant  
le statut consultatif  
auprès de  
l'Ecosoc, de l'Unesco  
de l'Unicef, du BIT  
et du Conseil de l'Europe

MOVIMIENTO  
INTERNACIONAL  
ATD  
CUARTO MUNDO

Fundado por  
Joseph Wresinski  
(1917-1988)

ONG dotada de  
estatuto consultativo  
con Ecosoc, Unesco  
Unicef, OIT  
y el Consejo de Europa

Reg. Office/Siège  
107, avenue  
du Général Leclerc  
F 95480 Pierrelaye  
France

Tél. 33 1 34.30.46.10  
Fax. 33 1 30.36.22.21

EAPN  
Ludo Horemans,  
Fintan Farrell  
et les membres d'EAPN  
Square de Meeûs 18  
B-1050 Bruxelles (Belgique)

**Objet : Propositions sur le Plan stratégique  
et les structures de travail 2012-2015 d'EAPN**

Chers collègues,

Nous avons bien reçu les propositions du secrétariat d'EAPN sur le plan stratégique et sur les structures et méthodes de travail pour les années 2012-2015 et comme vous nous y invitez, nous vous faisons parvenir quelques propositions de façon à nourrir le débat sur plusieurs points importants pour nous : réduction de la pauvreté ou bien éradication de la misère, place des membres d'EAPN et des autres réseaux européens de lutte contre la pauvreté ainsi que participation des personnes en situation de pauvreté.

Nous proposons :

**1) Qu'EAPN prenne en compte, à la fois, la proximité et la différence qui existent entre les situations de pauvreté et d'extrême pauvreté.**

Reconnaître cette différence est essentiel à nos yeux, car cela permettra à EAPN et à ses membres de s'assurer que les personnes les plus défavorisées sont bien parties prenantes des actions qu'ils entreprennent contre la pauvreté et aussi, des propositions faites aux pouvoirs publics.

Ne pas faire cette différence conduit à faire de l'écramage au sein des populations vivant dans la pauvreté, car ce sont principalement les personnes proches des seuils de pauvreté qui bénéficient des politiques de lutte contre la pauvreté. De nombreux travaux ont déjà été menés sur ce sujet.

Autrement dit, cela revient à promouvoir la réduction de la pauvreté et non l'éradication de la misère.

Nous mettons en annexe une définition de la pauvreté et de l'extrême pauvreté proposée par Joseph Wresinski, fondateur d'ATD Quart Monde, rapporteur du rapport « Grande pauvreté et précarité économique et sociale »<sup>1</sup> et par Leandro Despouy, expert des droits de l'Homme des Nations unies ainsi que l'extrait d'un rapport de Magdalena Sepulveda, experte indépendante des Nations unies sur les droits de l'Homme et l'extrême pauvreté où elle fait une synthèse de plusieurs définitions de la pauvreté et de l'extrême pauvreté et propose le principe suivant :

« *H. Ensuring that persons living in extreme poverty are identified and reached by public policies, programmes and interventions* »

<sup>1</sup> Rapport du Conseil économique, social et environnemental français en 1987

Les politiques contre la pauvreté doivent d'une part, apporter des solutions aux personnes et familles vivant dans la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté, et d'autre part, prévenir l'aggravation de la pauvreté et des inégalités dans le contexte de crise que traversent l'Europe et le monde. Il faut être des deux côtés à la fois.

C'est pourquoi nous proposons que soit mentionnée la différence entre pauvreté et extrême pauvreté dans le plan stratégique de façon à faire apparaître la nécessité d'accorder une place privilégiée aux plus défavorisés dans la construction d'une société basée sur le respect de l'égalité de tous et l'accès effectif aux droits de l'homme.

**2) Que dans les relations avec ses membres et ses partenaires, EAPN représente mieux la diversité des approches de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale**

Nous sommes à la fois membres d'EAPN au niveau européen et dans plusieurs pays. Nous sommes aussi un réseau européen actif de lutte contre la misère et pour le respect de la dignité pour tous. C'est en cherchant à bâtir des alliances fécondes que la société civile a fait avancer la lutte contre la pauvreté en Europe, par exemple, avec tout le travail pour obtenir les Objectifs de Nice contre la pauvreté en 2000 ou bien les amendements obtenus au moment de l'élaboration de la Charte des droits fondamentaux de l'UE.

Il existe au sein des membres d'EAPN, au niveau des pays et organisations européennes, une grande diversité d'approches. Nous nous interrogeons sur la façon dont EAPN fait exister ses membres et prend en compte la richesse de l'ensemble de ses membres.

**3. Que le « But 3 » soit la formulation de « l'objectif 3.1 », c'est à dire : « EAPN s'efforcera de garantir la participation significative des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale »**

Nous n'adhérons pas au « But 3 » tel qu'il est formulé. Par contre, l'objectif 3.1 nous paraît plus global que le « But 3 », car la participation citoyenne des personnes en situation de pauvreté est une des conditions du succès des politiques de lutte contre la pauvreté. Ce qui se fait sans elles, finit par se retourner contre elles.

Nous attachons donc une grande importance au caractère collectif de la représentation, à l'enracinement aux côtés des plus fragiles de ceux qui y participent et aux conditions de la réflexion collective (dont l'université populaire Quart Monde est une des formes privilégiées). Nous attachons également une grande importance à la formation commune permettant aux uns et aux autres d'apprendre à confronter des réflexions et des savoirs dans une dynamique engageante pour chacun.

\* \* \*

Nous souhaitons pouvoir prolonger ce courrier par un échange pour envisager comment nous pourrions présenter ces propositions au cours de l'assemblée générale d'EAPN à laquelle nous participerons.


Nous mettons en annexe deux documents qui présentent notre approche de la lutte contre la misère :

- « S'unir pour un monde sans misère » Contrat d'engagement commun pour les années 2008-2012
- « Les membres d'ATD Quart Monde expliquent leur mouvement : Qui sommes-nous ? »

Cordialement

La Délégation ATD Quart Monde  
auprès de l'Union européenne

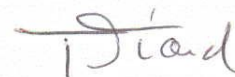
Marie-Cécile Renoux, déléguée



Marc Bringer



Thierry Viard



Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités  
Quarante-huitième session

**Rapport final sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté,  
présenté par le Rapporteur spécial, M. Leandro Despouy**

Annexe III

Définition de l'extrême pauvreté

*"La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités permettant aux personnes et familles d'assumer leurs responsabilités élémentaires et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins grave et définitive. Elle conduit le plus souvent à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle tend à se prolonger dans le temps et devient persistante, qu'elle compromet gravement les chances de reconquérir ses droits et de réassumer ses responsabilités par soi-même dans un avenir prévisible."*

Cette définition offre le double intérêt novateur : de saisir la pauvreté en terme de droits et de responsabilités; d'avoir été rédigée en association avec l'ensemble des partenaires sociaux d'un pays et en consultation avec des familles et des personnes très pauvres. D'autre part, elle montre à la fois la proximité et la différence qui existe entre des situations de pauvreté (première partie de la définition) et d'extrême pauvreté (deuxième partie de la définition). Les deux situations apparaissent comme étant dues à des phénomènes analogues dont essentiellement le nombre, l'amplitude et la durée varient. Elle montre également que la ligne de démarcation entre la pauvreté et l'extrême pauvreté, si elle est bien réelle, peut être mouvante. La persistance de la situation de précarités multiples sur une longue période, parfois sur plusieurs générations apparaît comme un élément contribuant à l'aggravation d'une situation de pauvreté en une situation de misère.

En mettant en lumière que l'extrême pauvreté est due à un cumul de précarités, cette définition nous situe dans le domaine de l'indivisibilité et de l'interdépendance des droits de l'homme. (Il s'agit de la définition proposée par le Père Joseph Wresinski, dans le rapport intitulé "Grande pauvreté et précarité économique et sociale", adopté par le Conseil économique et social français (Journal officiel, Avis et rapport du CES, p. 25) qui a été présentée à l'examen des experts de la Sous-Commission en premier lieu dans le Rapport préliminaire sur la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels, de M. Danilo Türk (E/CN.4/Sub.2/1989/19).)

\* \* \*

**Human Rights Council, Fifteenth session**

**Report of the independent expert on the question of human rights and extreme poverty, Magdalena Sepúlveda Carmona, on the draft guiding principles on extreme poverty and human rights (Extraits)  
A/HRC/15/41, 6 August 2010**

**“Conceptual framework**

14. Poverty is universally recognized as a multidimensional phenomenon, extending beyond a lack of income to a lack of the basic capabilities to live in dignity. The current draft guiding principles use the definition of poverty established by the Committee on Economic, Social and Cultural Rights in 2001, which affirms that poverty is “a human condition characterized by the sustained or chronic deprivation of the resources, capabilities, choices, security and power necessary for the enjoyment of an adequate standard of living and other civil, cultural, economic, political and social rights”.<sup>1</sup> The former independent expert on the question of human rights and extreme poverty elaborated on this definition by characterizing poverty as “the combination of income poverty, human development poverty and social exclusion”.<sup>2</sup> The principles further benefit from the view of the Sub-Commission that “the lack of basic security leads to chronic poverty when it simultaneously affects several aspects of people’s lives, when it is prolonged and when it severely

<sup>1</sup> Statement adopted by the Committee on Economic, Social and Cultural Rights (E/C.12/2001/10), para. 8.

<sup>2</sup> A/HRC/7/15, para. 13

compromises people's chances of regaining their rights and of reassuming their responsibilities in the foreseeable future."<sup>3</sup> Other definitions underline the multidimensional aspect of poverty. In the Programme of Action of the 1995 World Summit for Social Development, absolute poverty is defined as "a condition characterized by severe deprivation of basic human needs, including food, safe drinking water, sanitation facilities, health, shelter, education and information. It depends not only on income but also on access to services."<sup>4</sup>

(...)

**“H. Ensuring that persons living in extreme poverty are identified and reached by public policies, programmes and interventions**

53. The principles of equality and non-discrimination require public policies to identify and prioritize disadvantaged and marginalized individuals and groups. This is particularly relevant when resources are insufficient to ensure assistance to the totality of the population. Priority must be given to persons living in extreme poverty to ensure that they enjoy their civil and political rights and at the very least a minimum core content of all economic, social and cultural rights. To adequately establish priorities and attend to the needs of these individuals and groups, States must have adequate information about who lives in extreme poverty, why they are living in poverty, and what the consequences of living in extreme poverty are.

54. A revised version of the draft guiding principles should:

- **Recommend that States set clear and transparent criteria for public authorities/bodies to ensure that people living in extreme poverty are prioritized when implementing development, social or poverty reduction programmes.**
- **Recommend setting up comprehensive data-collection systems that provide disaggregated data, taking into account the specific attributes of extreme poverty in each country. The collection and processing of information must be in accordance with internationally accepted norms to protect human rights, ensuring confidentiality and respect for privacy.**
- **Recommend that the design and implementation of public policies, in particular social policies, take into account the information collected, and that priority on expenditure be given to initiatives reaching those living in extreme poverty.”**

---

<sup>3</sup> E/CN.4/Sub.2/1996/13, annex III.

<sup>4</sup> A/CONF.166/9, para. 19.